



Gestion d'une épidémie de rougeole

Expérience du CHU de Bordeaux

14^{ème} journée de rencontre des correspondants en
hygiène de Nouvelle-Aquitaine



Contexte de la rougeole



Extraits Tuto Rougeole CPIAS-NA



Contexte local

- Chiffres clés CHU Bordeaux 2016
 - Près de 2700 lits
 - Plus de 300 places



Source : G. Valdenaire et C. Gil-Jardiné
<https://sites.google.com/site/etudiantsurgpellegrin/>



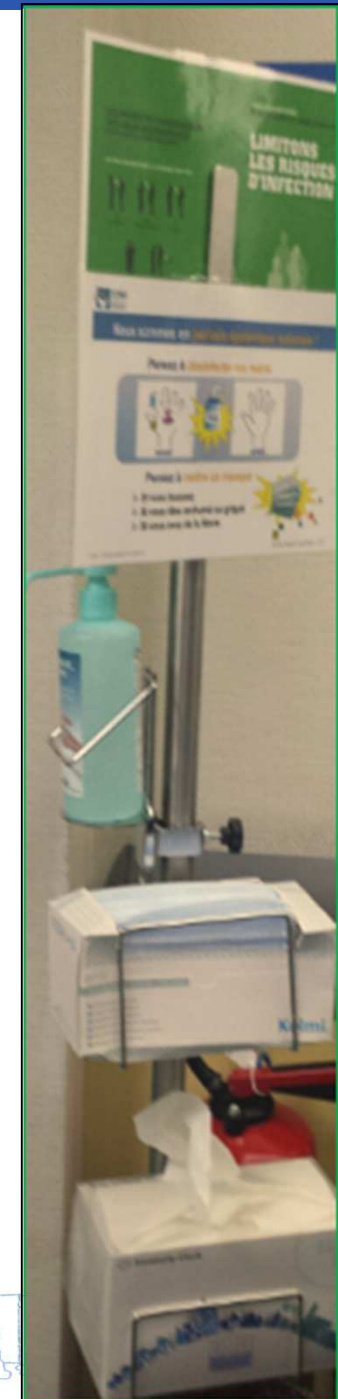
- Urgences adultes GH Pellegrin
 - Plus de 260 agents permanents
 - Nombreux étudiants hospitaliers



Mesures Pré-épidémies hivernales

Urgences adultes GH Pellegrin

- Mises en œuvre par l'EOH dès début octobre
- Sensibilisation des équipes
 - Hygiène des mains
 - CAT Rougeole
 - REX cas rougeole Urgences HSA
- Mise en place d'un « totem » pour les patients
 - Informations sur virus hivernaux
 - Distributeur de PHA
 - Masques UU
 - Mouchoirs UU



Cas index

décembre 2017						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

Homme de 24 ans, étudiant à Pessac

01/12 à 21h : admission aux urgences pour troubles digestifs fébriles

02/12 à 5h : rash cutané vu à l'examen (éruption survenue dans la nuit du 30/11)

02/12 à 14h : persistance du rash cutané et suspicion de rougeole

→ Précautions gouttelettes

02/12 à 16h30 : transfert en maladies infectieuses

04/12 : EOH et SST alertés par la cadre des urgences



Cas de rougeole en ES

CIRCULAIRE N°DGS/RI1/2009/334 du 4 novembre 2009 relative à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire en cas de rougeole et la mise en œuvre de mesures préventives autour d'un cas ou de cas groupés

Urgences

- Limiter la transmission croisée
- Limiter les contacts
- Informer les professionnels

EOH

- Rechercher les contacts
- Informer les contacts
- Informer les professionnels

Délai = 48 à 72h

SST

- Vérifier effectivité arrêt travail des professionnels atteints
- Identifier et vacciner les professionnels contacts
- Vérifier le statut vaccinal des professionnels
- Vacciner les professionnels non immunisés

48 à
72h



Mesures mises en œuvres

Rechercher et informer les contacts

- Parcours chronologique et géographique du cas
- Requête informatique

- Patients contacts hospitalisés
 - Localiser
 - Informer services (mail, tél...)
 - Informer patients (note d'info)
- Patients transférés
 - Informer EOH correspondante
- Patients rentrés au domicile
 - Informer patient et médecin traitant (courrier)

Au total, 80 patients contacts dont 41 encore hospitalisés

Information *in situ*

+

Envoi de courriers assuré par les urgences



1er cas professionnel

décembre 2017						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

IDE des urgences de 24 ans

Antécédents : 2 ROR dans l'enfance vraisemblablement

15/12 : éruption rougeoleuse

16/12 : consultation médecin traitant → rougeole → arrêt de travail

19/12 : cadre des urgences alerte SST puis SST alerte EOH

20/12 : examens complémentaires – sérologie positive (ville)

Hypothèse de contage : a travaillé la nuit du 01 au 02 décembre
mais n'a pas directement pris en charge le patient rougeoleux



Mesures mises en œuvres

Alerte à J+4 de l'éruption et J+9 début contagiosité

- A travaillé en période contagiosité

- 307 patients contacts dont 41 encore hospitalisés

- **Trop tard pour vaccin post-exposition ou Ig polyvalentes !**

- Envoi des courriers assuré par la DQGR en appui du service des urgences

- 266 courriers patients

- 44 courriers médecins traitants (info manquante)

- Préconisation port du masque chirurgical pour tous professionnels des urgences du 19 au 29/12 → Mise en place retardée – Discussion



Epidémie de rougeole aux urgences adultes

- 20/12 nouvelle alerte = 2^{ème} cas professionnel
- Réunion de crise
 - **Port du masque chirurgical** pour tous les professionnels des urgences **jusqu'au 02/01** (Décision conjointe EOH, SST et Urgences avec appui services économiques)
 - **Rattrapage vaccinal urgent** des professionnels médicaux et paramédicaux non immunisés réalisée par aide au cadre des Urgences (Taux de couverture vaccinal inconnu – médecins et étudiants +++)
 - Réunions d'**information** à destination **des professionnels**
 - La rougeole (mode de transmission, signes évocateurs etc...)
 - L'hygiène respiratoire (masque chirurgical + hygiène des mains)



Epidémie de rougeole aux urgences adultes

- 21/12 rencontre EOH - Encadrement médical et paramédical
 - Information des professionnels par sms du contexte épidémique
 - Diffusion tuto rougeole CPIAS-NA
 - IDE STT en appui pour rattrapage vaccinal des professionnels non immunisés (appui de la PUI pour approvisionnement)
- 2ème cas professionnel : 160 patients contacts dont 63 encore hospitalisés
 - Nouvelle vague d'envoi de courrier par DQGR
- 22/12 Emission signalement externe via e-sin

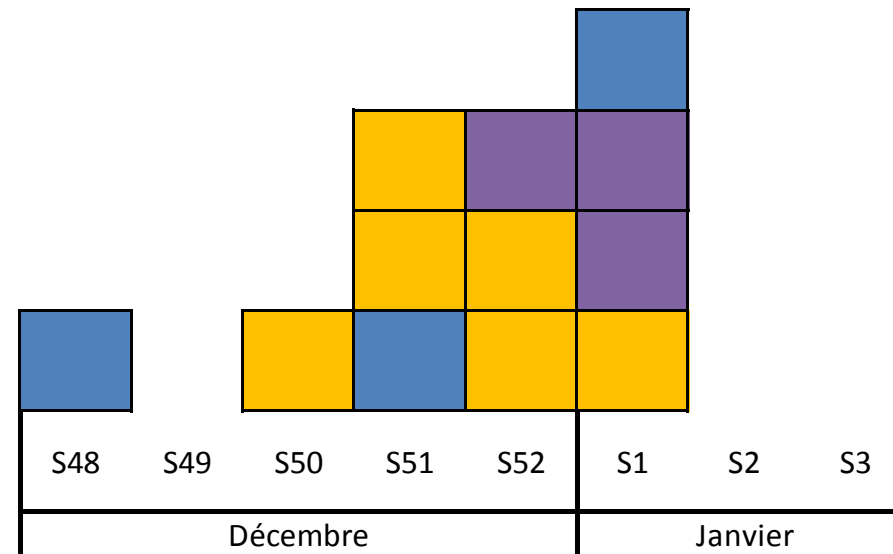


Courbe épidémique

◀ décembre 2017 ▶

lu	ma	me	je	ve	sa	di
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

Masque chirurgical



Légende :

- Patient
- Professionnel urgences
- Professionnel autres services

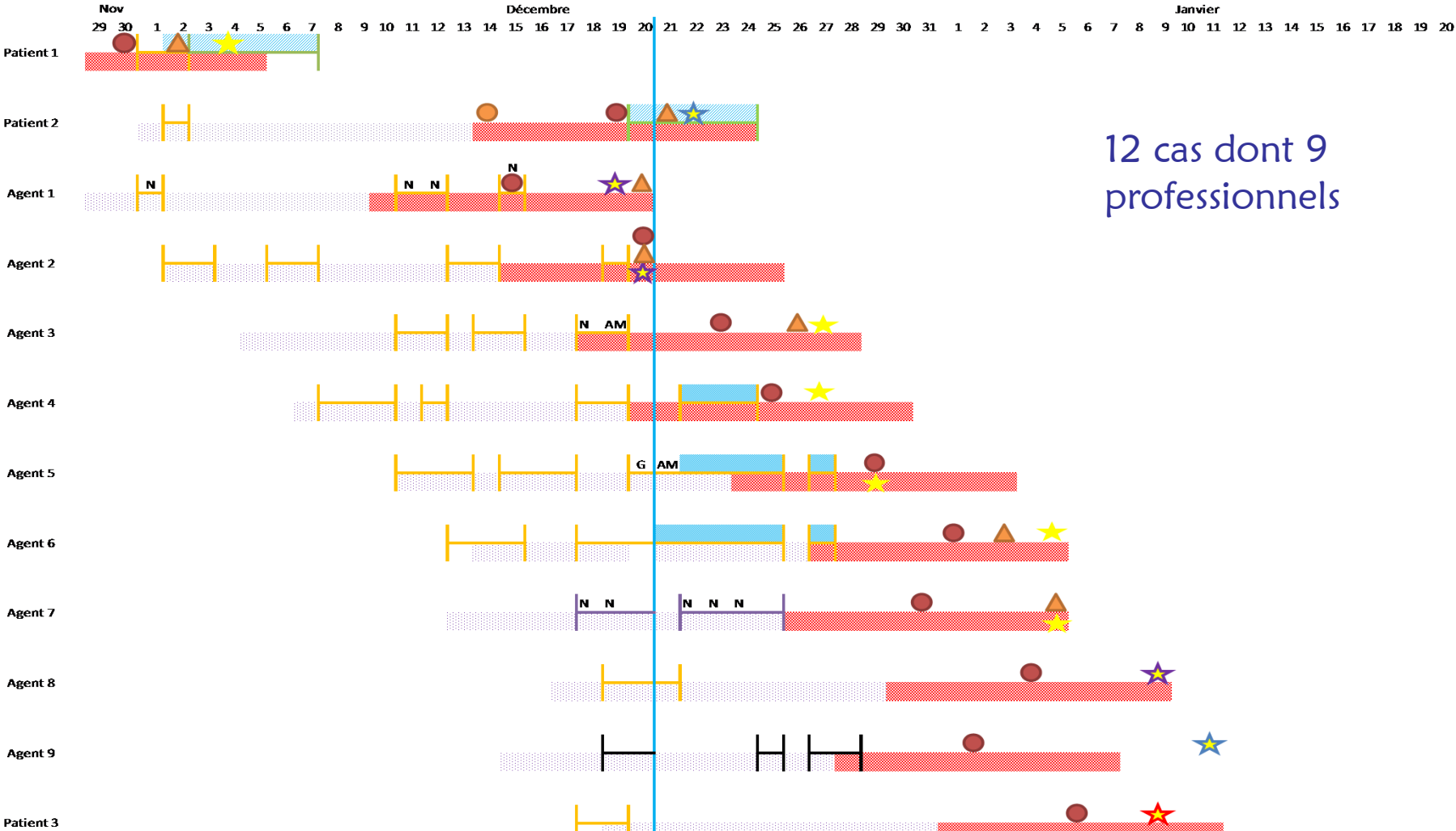


Epidémie dans un service d'urgences adultes – Le bilan

- A concerné
 - 9 agents (dont 4 considérés comme immunisés)
 - 4 médicaux
 - 5 paramédicaux
 - 3 patients (dont le cas index)
- 602 patients contacts identifiés et informés
- Près de 6000 masques chirurgicaux utilisés
- Points « signalement » réguliers avec CPIAS-NA, ARS-NA et Santé Publique France



Synoptique des cas



12 cas dont 9 professionnels



Analyse de la gestion de l'épidémie

- Alerte de l'EOH et du SST
 - Trop souvent tardive
 - Difficultés à mettre en œuvre vaccin post-exposition ou Immunoglobulines polyvalentes dans les délais préconisés
 - Problématique des alertes le weekend
 - Impossibilité pour les professionnels de signaler à l'EOH **tous les cas** patients de rougeole passés par les urgences
 - Circuit de l'alerte des cas professionnels ...



Analyse de la gestion de l'épidémie

- Investigation des cas professionnels
 - Divergences dans **définition d'un contact** EOH et SST
 - Difficultés à connaître la couverture vaccinale des professionnels des urgences
 - Notamment médicaux et étudiants hospitaliers
 - Difficultés à obtenir les informations concernant les cas professionnels → secret médical
 - Délai de confirmation du diagnostic trop long
 - Eviction des agents non immunisés impossible réglementairement



Analyse de la gestion de l'épidémie – Points forts

- Identification rapide des contacts
 - Planning des professionnels
 - Requête informatique (dossier patient)
- Information des contacts facilitée par la Direction
- Professionnels des urgences réceptifs
- Encadrement des urgences impliqué
 - Port du masque chirurgical
 - Vaccination
- Efficacité du port systématique du masque



Analyse de la gestion de l'épidémie – Axes de progression

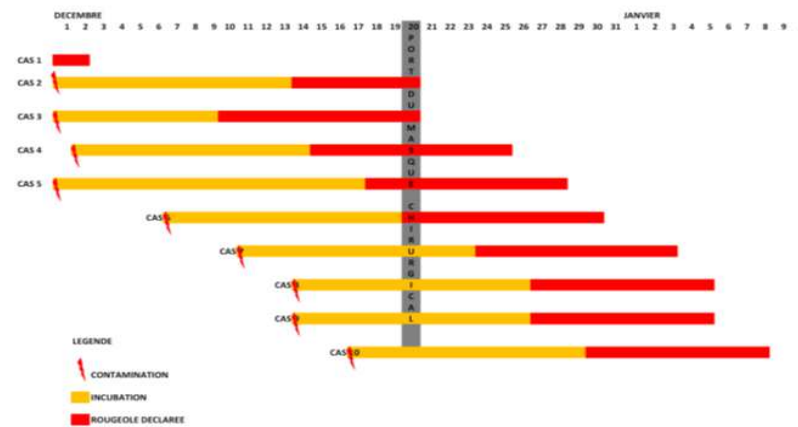
- Alerte simultanée EOH et SST
 - Utilisation des adresses mail « génériques » institutionnelles
- Connaissance exhaustive du statut vaccinal des professionnels du CHU
- Mise à jour vaccins des professionnels du CHU
- Partage d'information entre SST et EOH pour les cas professionnels
- Diagnostic des cas professionnels par PCR



Et après ?

- Retour d'expérience aux professionnels des urgences
 - Réunion d'information « levée des mesures » fin janvier
 - Parution d'un petit article dans la gazette des urgences « Act-Urg »

Prévention de la transmission croisée de la rougeole : le port du masque, ça marche ! Mais la vaccination, c'est mieux !



A partir d'un cas de rougeole exposant d'autres patients et des professionnels (diagnostic du cas difficile avec Précautions Complémentaires Air retardées), 9 contaminations survenues ! Le port du masque chirurgical a permis d'arrêter la transmission. Mais la vaccination de tous aurait pu éviter ces cas secondaires.



Et après ?

- Information générale → sensibiliser les professionnels

Note d'information à l'ensemble des professionnels du CHU

Cosignée par le Service d'Hygiène Hospitalière, le Service de Santé au Travail, le Service de Maladies Infectieuses, ainsi que la Direction du CHU de Bordeaux.

Rappels	<p>La rougeole est une infection extrêmement contagieuse qui se transmet par voie aérienne.</p> <p>Le délai d'apparition de l'éruption est en moyenne de 14 jours après le contact avec une personne contagieuse (de 7 à 18 jours).</p> <p>La contagiosité commence la veille des premiers symptômes, soit 5 jours avant l'éruption et se poursuit jusqu'à 5 jours après. <i>NB : Les premiers signes cliniques ne sont pas très spécifiques, ils peuvent être trompeurs et peuvent retarder le diagnostic : fièvre, toux, rhinite, conjonctivite accompagnés d'un malaise général et d'une asthénie, et parfois même un tableau initial avec des symptômes digestifs.</i></p> <p>Les personnes non immunisées sont celles qui n'ont pas eu la rougeole et qui n'ont pas reçu 2 injections de vaccin (NB après 2 injections de vaccin environ 95% des vaccinés sont considérés comme immunisés).</p>
Contexte	<p>Depuis plusieurs mois, la région Nouvelle-Aquitaine est confrontée à une épidémie qui touche notamment le campus universitaire bordelais.</p> <p>Plusieurs cas de rougeole ont été diagnostiqués chez des professionnels de santé du CHU.</p>
Recommandations	<ol style="list-style-type: none">1. Porter un masque chirurgical en cas de symptomatologie respiratoire ou rhinopharyngée ou une éruption cutanée suspecte de rougeole.2. Penser au diagnostic et placer tout patient suspect en chambre seule avec des précautions complémentaires de type AIR « IN-HYG-113 », afin de prévenir la diffusion de la rougeole lors des soins « IN-HYG-121 ». <small>Lien IN-HYG-113 : http://portail.chu-bordeaux.fr/prog/index.php?idComCor=22fc086f0061e08e07e970678f6833e1 Lien IN-HYG-121 : http://portail.chu-bordeaux.fr/prog/index.php?idComCor=f0216e8f0747547e21b134e0e14d0f42</small>3. Alerter le service d'hygiène hospitalière et le service santé au travail dès la suspicion pour proposer des actions aux personnes exposées (patients et professionnels).4. Vérifier votre statut immunitaire : si vous n'avez pas déjà eu la rougeole ou reçu 2 doses de vaccins prenez contact avec votre médecin traitant ou le service de santé au travail pour un rattrapage vaccinal. <p>Pour plus d'informations : https://www.cpijs-nouvelle-equitaine.fr/outils_videos/tuto-cpijs-nouvelle-equitaine-n6-rougeole-septembre-2017/</p>



Et après ?

■ Mise en place de mesures spécifiques services « à risque »

Actions de prévention au CHU de Bordeaux pour faire face aux cas groupés de rougeole

Comme vous avez pu le voir dans la presse nous sommes confrontés sur la Métropole à plusieurs cas de rougeole, ce phénomène épidémique a bien sûr un impact sur l'activité hospitalière avec des cas de patients hospitalisés atteints de rougeole (parfois hospitalisés initialement pour une autre pathologie), des professionnels ont aussi contracté la maladie. *Pour rappel vous trouverez en fin de message diffusé par mail général le 12 janvier prochain.*

➤ Ce message a pour but de vous expliquer les mesures de prévention que nous souhaitons mettre en œuvre avec votre concours

Dans le contexte de cette circulation communautaire de virus extrêmement contagieux, certains professionnels non immunisés (pas d'antécédent de rougeole ou non vaccinés par 2 doses de vaccin) peuvent contracter la maladie et donc la transmettre aux patients les plus fragiles (transmission nosocomiale).

Nous avons fait un point avec le service d'hygiène hospitalière, le service de santé au travail, le laboratoire de virologie et des médecins infectiologues. **Pour limiter la diffusion de la maladie, la vaccination est essentielle. Il est donc important de connaître le statut vaccinal des professionnels exerçant dans des secteurs à risques** (services d'urgence, nourrissons prématurés, femmes enceintes, patients immunodéprimés) et de **proposer dès que nécessaire une vaccination** (1 dose de vaccin trivalent). Dans cette situation de crise nous vous proposons une démarche particulière qui suit les recommandations nationales en cas de cas groupés de rougeole (circulaire du 04 novembre 2009) et repose sur le volontariat des professionnels.

➤ Voici ci-dessous les actions à mener avec le concours de l'encadrement médical et paramédical de chaque service concerné:

- **organiser une séance d'information** avec le Service d'Hygiène d'Hospitalière (SHH) et le Service de Santé au Travail (SST) auprès des professionnels : présentation des mesures d'hygiène (masque par exemple), protection des professionnels et présentation des mesures de prévention qui vont suivre ; (possibilité de réunions regroupées entre plusieurs secteurs ou bâtiments)
- **organiser un temps de vérification de l'immunisation** (antécédent de rougeole ou statut vaccinal : 2 injections inscrites dans le carnet de santé) et simultanément la **proposition de vaccination dans le service pour les professionnels non protégés** : concrètement, il s'agit de proposer au professionnel d'amener son carnet de santé, d'identifier un professionnel (par exemple interne du service) en capacité de valider l'inscription sur le carnet de santé, d'organiser une vaccination dans le service (à l'image de la vaccination contre la grippe avec protocole et traçabilité). La pharmacie est mobilisée pour vous permettre de commander directement auprès de la pharmacie des vaccins contre la rougeole. En cas de difficulté pour mettre en place cette organisation en interne, le SST peut vous proposer l'intervention d'une équipe mobile de vaccination dans le service.

Cette démarche est une **démarche volontaire pour le professionnel**, la vaccination contre la rougeole n'est pas une vaccination obligatoire pour les professionnels de santé. Tout professionnel qui le souhaite peut s'adresser directement au service de santé au travail.

➤ Enfin nous vous rappelons l'importance de déclarer immédiatement tout cas de rougeole par mail au STT (medecine.travail@chu-bordeaux.fr) et au SHH (signalement.hygiene@chu-bordeaux.fr)

- Rappel du contexte épidémique
- Organisation séances informations
- Organisation d'un temps de vérification de l'immunité
- Proposition simultanée de la vaccination des professionnels non immunisés
- Rappel du caractère obligatoire de la déclaration



Et après ?



EPIDEMIE COMMUNAUTAIRE DE ROUGEOLE
CONSIGNES POUR PREVENIR LA DIFFUSION
A LA MATERNITE

Maladie extrêmement contagieuse qui se transmet par voie aérienne à toute personne non immunisée à partir d'un sujet contagieux (5 jours avant et 5 jours après l'éruption) et qui peut entraîner des complications graves notamment chez la femme enceinte et le nouveau-né.

Il n'y a pas de traitement, la diffusion interhumaine peut être prévenue par la mise en place de mesures barrière mais la meilleure protection reste la vaccination.

➤ **Pour les patientes**

- ✓ **En cas de symptomatologie respiratoire, rhinopharyngée ou de fièvre**
 - Port du masque chirurgical (*sauf en chambre*)
 - Box ou chambre individuelle
- ✓ **En cas de suspicion de rougeole = Précautions complémentaires AIR (voir IN-HYS-113)**
 - Box ou chambre individuelle
 - Port du masque FFP2 pour les professionnels et visiteurs avant d'entrer dans la chambre
 - Information des services d'hygiène hospitalière et santé au travail
- ✓ **Statut vaccinal ou antécédent de rougeole à vérifier et à tracer dans le dossier patient.**

➤ **Pour les professionnels**

- ✓ **Port du masque chirurgical pour tous les soins**
- ✓ **En cas de symptomatologie respiratoire ou rhinopharyngée ou fièvre : port du masque chirurgical permanent y compris dans les zones collectives**
- ✓ **Vérifier votre statut vaccinal, vous êtes immunisé si vous avez reçu 2 doses de vaccin ou si vous avez déjà eu la rougeole. Si vous n'êtes pas immunisé :**
 - faire un rattrapage vaccinal (auto-vaccination dans le service ou service santé au travail ou médecin traitant)

NB : en cas d'absence d'immunisation et si contact avec une personne qui a la rougeole, au cas par cas éviction des soins auprès de patients non immunisés pendant dans la période de contagiosité

Les consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation épidémique

Service d'Hygiène Hospitalière – Janvier 2018

Exemples d'affichages dans les services « à risque »



EPIDEMIE COMMUNAUTAIRE DE ROUGEOLE
CONSIGNES POUR PREVENIR LA DIFFUSION
A LA MATERNITE

Pour les visiteurs et intervenants extérieurs

- ✓ Limiter les visites au couple parental. Ne pas rendre visite si vous avez eu un contact avec une personne ayant la rougeole
- ✓ **Porter un masque chirurgical systématiquement** pour entrer dans les chambres, box, salles de naissance
- ✓ **En cas de symptomatologie respiratoire ou rhinopharyngée ou de fièvre, éviter les visites et porter un masque chirurgical de façon permanente** y compris dans les zones collectives

Les consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation épidémique

Service d'Hygiène Hospitalière – Janvier 2018



Conclusions

« Quand les choses arrivent sans que nous ayons pu les prévenir, il ne faut pas nous troubler ; si c'est notre faute, n'y retombons plus. Ne plus retomber dans une faute, c'est s'en repentir, c'est presque la réparer. »

William Penn 1790



Vaccination: êtes-vous à jour?



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

